

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
<b>Band:</b>	10 (1992)
<b>Artikel:</b>	Paysans menacés et menaçants : luttes d'influence autour des foires bernoises d'Ancien Régime
<b>Autor:</b>	Radeff, Anne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-872030">https://doi.org/10.5169/seals-872030</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ANNE RADEF

## Paysans menacés et menaçants: luttes d'influence autour des foires bernoises d'Ancien Régime

«Sans foire, à quoi bon le commerce et l'artisanat?»<sup>1</sup> Voilà ce qu'affirment pêremptoirement les habitants d'Aarberg en juillet 1681. De très nombreux témoignages vont dans le même sens: les foires et les marchés peuvent en effet stimuler le développement démographique, agricole et industriel de toute une région. A Langenthal par exemple, ils attirent une foule de marchands, de merciers, de fabricants de tissus bernois ou étrangers qui y achètent et vendent des produits textiles (lin, bas, rubans etc.) mais aussi du bétail, des chevaux, des céréales et des victuailles.<sup>2</sup>

Sous l'Ancien Régime, ces foires se multiplient. Cet essor démarre au 16e siècle dans la partie alémanique de l'ancien Etat (ou canton) de Berne, continue au 17e et stagne au 18e, alors même que les foires vaudoises commencent à se multiplier.<sup>3</sup> Les nouveaux lieux de foires sont des villages parfois très peu peuplés,<sup>4</sup> et les nouvelles foires sont souvent surtout – voire uniquement – consacrées au bétail: la densification du réseau d'échanges périodiques bernois s'accompagne ainsi de sa ruralisation et témoigne d'une intensification des échanges à l'échelle régionale.<sup>5</sup> Certes, cette intensification peut être le fait d'un développement industriel, comme dans les régions de production textile de l'Emmental et de l'Argovie. Mais elle témoigne surtout de l'essor de la production agricole et du dynamisme des populations locales (l'annexe qui suit cet article traite plus en détails du lien entre la conjoncture des foires et les conjonctures économiques).

### *Les paysans dans les sources*

Lorsqu'en 1763 le Conseil du commerce prend la responsabilité des foires,<sup>6</sup> il établit de longs rapports énumérant les raisons pour et contre la proposition de refus ou d'octroi de nouvelles foires, de changement de date, etc. Si l'on confronte ces données à l'enquête bernoise sur les foires et marchés de 1785–1786 et aux requêtes provenant des autorités locales, représentant parfois les milieux ruraux aisés, on peut tracer le portrait de nombreux groupes de paysans vus par les

autorités villageoises, urbaines ou cantonales. Dans la mesure des sources disponibles, nous remonterons dans le temps pour ancrer ce portrait dans l'histoire de l'espace bernois sous l'Ancien Régime.<sup>7</sup>

Les paysans qui apparaissent le plus fréquemment et le plus tôt dans les sources sont les éleveurs, auteurs de requêtes adressées aux autorités bernoises pour créer de nouvelles foires au bétail ou pour en modifier les dates. Ce sont ensuite les céréaliculteurs et les viticulteurs, qui fréquentent les foires urbaines en tant que consommateur; les requêtes de création ou de changement de dates de foires témoignent souvent d'une volonté d'adapter le calendrier à leurs disponibilités. Enfin, les sources font apparaître des paysans menacés – du moins aux yeux des autorités – par la multiplication des foires, susceptibles de favoriser l'oisiveté, le goût du luxe, voire la débauche.

#### *Des éleveurs entreprenants*

Ce sont d'abord et surtout les éleveurs qui apparaissent dans les sources. Très souvent, ils demandent aux autorités bernoises la création de nouvelles foires ou leur changement de dates, pour qu'elles aient lieu à une époque plus propice (avant la montée à l'alpage ou après la désalpe).

C'est bien sûr dans les Alpes et les Préalpes que ces requêtes sont les plus fréquentes. C'est là que s'est développé l'élevage, dès les 14e–16e siècles et c'est là que s'approvisionnent les marchands, souvent venus d'Italie, mais aussi de Bourgogne ou de Savoie – comme à Bex en 1766 – ou encore de la ville de Bâle, dont les bouchers se fournissent au Simmental.<sup>8</sup> Les foires apparaissent dans ces régions dès la fin du Moyen Age et se multiplient par la suite.<sup>9</sup> En pays alémanique, les gens de Brienz demandent en 1626 à créer une foire en septembre pour éviter de devoir vendre leur bétail ailleurs.<sup>10</sup> Les habitants du Haut-Hasli, qui élèvent des chevaux, obtiennent en 1736 la création d'une foire d'automne (qui a sans doute lieu à Meiringen).<sup>11</sup> Ceux d'Erlenbach expliquent en 1764 que, malgré leurs trois foires d'automne et d'hiver, il leur reste encore du bétail à hiverner et qu'ils ont de la peine à s'en débarrasser au printemps, surtout pour les chevaux, qui n'ont pas de pâturage; ils obtiennent la création d'une quatrième foire en mars.<sup>12</sup>

Toutes ces requêtes sont acceptées, de même qu'en Pays de Vaud celle des communiers d'Ormont-dessous qui obtiennent en 1762 une foire fin août pour vendre le bétail qui descend alors des alpages.<sup>13</sup> Et en 1777, les communiers des Planches sur Montreux, au pied des Préalpes, expliquent que leur village, bien peuplé, dispose de suffisamment de foin pour l'hiver, qu'il élève près de 3000 têtes (grosses et petit

bétail, ainsi que chevaux) et demandent la création d'une foire fin octobre, au moment où le bétail descend des montagnes et où chaque paysan doit prendre des mesures pour son foin hivernal.<sup>14</sup>

Berne a intérêt à favoriser la création de nouvelles foires sur son territoire, car ses sujets n'hésitent pas à se déplacer si nécessaire. En 1648, le bailli du Gessenay se plaint que les habitants de son bailliage ainsi que ceux du Haut- et du Bas-Simmental préfèrent vendre leurs chevaux aux foires valaisannes de Sembrancher qu'à celles de Château-d'Oex ou de Saanen, ce qui, dit-il, leur coûte cher et épouse leurs bêtes. De plus, les marchands étrangers qui viennent acheter des chevaux dans l'Etat de Berne n'en trouvent plus.<sup>15</sup>

Le Jura a développé plus tardivement un élevage qui prend un essor remarquable dès le 17e siècle, comme en témoigne la requête des habitants de la Vallée de Joux, qui expliquent en 1636 qu'ils ont beaucoup de peine à mener vendre en Bourgogne (la Franche-Comté, alors dans les affres de la guerre de dix ans) le bétail qu'ils élèvent.<sup>16</sup> Les créations de foires sont nombreuses dans le Jura (Sainte-Croix: 1553; Le Lieu: 1636; Vallorbe: 1741; Ballaigues: 1791)<sup>17</sup> comme au Pied du Jura. En 1758, la commune de Saint-Georges, bien située sur le chemin menant à plusieurs alpages, demande à créer deux foires pour y vendre son bétail. Cette permission ne lui sera pas accordée,<sup>18</sup> au contraire de Gimel, sise – comme l'explique la requête – sur une grande route récemment aménagée entre la Vallée de Joux et la Côte et où de gros troupeaux de bovins broutent l'herbe grasse du Pied du Jura et des villages environnants. En 1790, LL.EE. lui octroient deux foires au bétail, en juin et en octobre.<sup>19</sup>

En 1787, une enquête sur le bétail permet d'évaluer l'importance de l'élevage vaudois et confirme la prééminence des Préalpes (avec tout à la fois beaucoup de bovins, d'ovins et de caprins) et du Jura (beaucoup de bovins et de caprins). La Broye compte aussi beaucoup de porcins et d'ovins, mais peu de bovins.<sup>20</sup> Les foires urbaines de Moudon, Lucens, Payerne et Avenches dominent cette région;<sup>21</sup> elles sont à la fois consacrées au commerce en général et au bétail. Les éleveurs n'y apparaissent pourtant jamais en tant que tels lors de requêtes de créations de foires. On les retrouve par contre tout près, dans le Jorat. En 1723, Jean-Louis de Saussure demande la création de deux foires à Bercher, au nom de tous les villages des environs et de la plus grande partie des marchands dudit pays qui y négocient en gros et menu bétail. Ces foires auraient lieu début mars et début novembre, «temps où il se fait le plus grand négoce de bétail».<sup>22</sup> A cette occasion, les éleveurs se sont donc unis aux marchands. Sous la conduite de leur seigneur, bien vu à Berne, ils obtiennent ces deux foires,<sup>23</sup> alors que la commune de Dommartin, moins bien soutenue, sera déboutée de sa demande, formulée en 1768, de créer deux foires – en

avril et en octobre – pour favoriser le commerce de son bétail, objet essentiel de son économie.<sup>24</sup>

Signalons enfin, en-dehors de ces zones plus particulièrement vouées à l'élevage, la requête de la commune argovienne de Reinach, formulée en 1770 et réitérée en 1795, de créer des foires au bétail à cause de l'essor de son élevage et de sa production céréalière; la demande sera par deux fois refusée.<sup>25</sup>

Voilà pour les principales demandes d'octroi de foires. Quant aux demandes de déplacement de dates, elles sont légion, surtout dans les Alpes bernoises où une âpre concurrence entre lieux souvent très proches oblige à des adaptations fréquentes.<sup>26</sup>

Les sources mettent donc en évidence l'activité multiséculaire des paysans éleveurs qui cherchent à prendre le contrôle de la commercialisation de leurs produits. La multiplication des foires indique qu'ils y parviennent à l'échelle locale; il s'agit d'un premier niveau des échanges, qui n'est souvent que l'échelon inférieur d'un réseau très hiérarchisé tourné vers l'exportation et où peuvent intervenir toute une série d'intermédiaires non-paysans.<sup>27</sup>

#### *Des consommateurs...*

Ailleurs, les paysans apparaissent comme consommateurs et jouent un rôle suffisamment important pour qu'on s'efforce d'adapter les dates à leurs disponibilités. En 1604, les bourgeois – et tout particulièrement les artisans – de Brougg requièrent la création d'une foire à la Chandeleur (2 février) car les paysans viennent alors en ville y acheter toutes sortes de choses utiles.<sup>28</sup> En 1766, les bourgeois d'Aarbourg demandent de déplacer leur foire du 8 septembre au 16 octobre: début septembre, les paysans sont en effet trop occupés par les semaines d'automne.<sup>29</sup> En 1788, les autorités bernoises se demandent s'il serait judicieux de créer dans la capitale une nouvelle foire, entre les deux grandes foires de Pâques et de la Saint-Martin (11 novembre). Elles évoquent à cette occasion les paysans qui viennent à la foire de Pâques acheter des chevaux pour leurs travaux agricoles.<sup>30</sup>

Au Pays de Vaud, les paysans-consommateurs pratiquant la céréaliculture sont souvent associés aux viticulteurs. Le banneret d'Yverdon demande en 1635 le déplacement de la foire d'août, qui a lieu «au milieu des moissons» et de celle de fin septembre, «au plus fort des vendanges».<sup>31</sup> De même, Rolle demande en 1735 le déplacement de sa foire du vendredi avant Pâques, époque où «tout le monde est occupé aux ouvrages de la campagne, surtout dans un lieu de vignoble» – c'est alors qu'on taille les vignes et que l'on remonte la terre – à décembre, saison «où

les paysans ayant écoulé leurs denrées sont en état de fréquenter les foires».<sup>32</sup> Le cas de Villeneuve est plus complexe: en 1789, elle demande le déplacement de sa foire de juin à octobre, parce qu'on ne peut rien vendre en juin, que le bétail descend des montagnes en octobre et que l'on paie alors les cens et les dettes.<sup>33</sup> Bien que Vevey ait fait remarquer qu'en octobre tout le monde est occupé par les vendanges, Berne ratifie ce changement de date.<sup>34</sup>

*...et des producteurs*

Après une période de stagnation dans les années 1650–1680, les prix céréaliers sont à la hausse au tournant du 18e siècle; la conjoncture prend son plein essor dès les années 1760.<sup>35</sup> Enrichis, les paysans-céréaliculteurs commencent à apparaître pendant la seconde moitié du 18e siècle à la fois comme consommateurs et comme producteurs. En 1756, la ville d'Avenches demande la création d'une «foire aux semaines» début septembre.<sup>36</sup> Cette foire, refusée par Berne, sera accordée une cinquantaine d'années plus tard par les jeunes autorités vaudoises,<sup>37</sup> à l'aube d'une période d'essor spectaculaire du nombre des foires, qui culminera dans les années 1850–1880. C'est en effet au milieu du 19e siècle, «âge d'or de la société néo-traditionnelle individualiste»,<sup>38</sup> que les paysans céréaliculteurs deviendront, comme les éleveurs, les initiateurs de la multiplication des foires rurales.<sup>39</sup>

Mais c'est surtout dans les marchés, lieux privilégiés du commerce céréalier, que les paysans apparaissent à la fois comme producteurs et consommateurs.

Un document témoigne tout particulièrement de la prospérité de certains d'entre eux et de leur pouvoir de consommation. En 1771, la ville de Büren demande à remettre sur pied son marché hebdomadaire en expliquant que ses bourgeois, qu'ils soient commerçants ou artisans, tireraient un grand profit de la vente de leurs produits aux paysans, après avoir écoulé leurs victuailles.<sup>40</sup>

*Des paysans menacés...*

Qu'ils apparaissent comme producteurs ou comme consommateurs, comme auteurs de requêtes ou comme sujets contraints par les autorités à vendre leurs produits aux foires et marchés des alentours,<sup>41</sup> les paysans d'Ancien Régime sont ainsi assez fréquemment cités comme auteurs d'échanges économiques. Par leur travail, source essentielle de richesses, ils irriguent de biens et de monnaies les places de commerce et jouent ainsi un rôle majeur dans le développement économique de l'Etat.

Le maintien de ce dynamisme est l'une des préoccupations constantes des autorités. Elles s'inquiètent en particulier des occasions de débauche que représentent les foires et marchés. Ce sont d'abord les outrages à la morale réformée qui sont évoqués: bagarres et désordres, ivrognerie, excès de toutes sortes, mais aussi goût pour l'oisiveté, le luxe et les dépenses excessives.

A Dommartin en 1768, Berne rappelle que les foires incitent les paysans à la négligence.<sup>42</sup> A la même date, la requête d'Oron de créer deux foires supplémentaires pour compléter celles qui existent déjà, très fréquentées par les Fribourgeois, est refusée et les membres du Conseil du Commerce allèguent, entre autres, que ces foires donnent aux paysans l'habitude de perdre leur temps et les induisent à la négligence.<sup>43</sup> Et lorsqu'en 1770 les communiers de Saint-Georges demandent une nouvelle fois l'octroi d'une foire au bétail, après le refus opposé par Berne en 1758, ils sont à nouveau déboutés par l'argument, entre autres, que les foires incitent les paysans à la dépense et à la bagarre. De plus, si les concessions de nouvelles foires devaient continuer à florir, chaque petit village aurait bientôt sa foire au bétail dans le seul but de se rendre important.<sup>44</sup> De même, en 1789, les communiers des Ormonts se voient refuser une nouvelle foire – les Ormonts-dessus et -dessous en comptent déjà cinq! – et un marché avec l'argumentation, entre autres, que la multiplication des marchés villageois donne aux paysans des goûts de luxe inutiles et les détoune du travail.<sup>45</sup>

Les mêmes arguments apparaissent, mais moins fréquemment semble-t-il, en pays alémanique: en 1770, ce sont les habitants de Frutigen qui expliquent que leur foire au bétail du 19 septembre, qui a lieu au plus une dizaine de jours après leur grande foire aux moutons du premier vendredi de septembre, fournit aux paysans un excellent prétexte pour remplir les auberges, y dépenser beaucoup et s'y adonner à la boisson et à la débauche.<sup>46</sup>

#### *...et menaçants*

Certes, les craintes des autorités sont fondées. Les foires, en favorisant une concentration exceptionnelle d'hommes, de femmes et de bêtes, attirent toutes sortes de voleurs ou de malfrats et poussent les honnêtes gens qui s'y rendent à certains excès. En 1777, par exemple, les habitants du bailliage de Trachselwald demandent qu'on leur accorde un geôlier car la tenue annuelle de 11 foires y multiplie les prisonniers.<sup>48</sup>

Mais les inquiétudes des autorités bernoises sur la moralité de leurs sujets cachent des conflits profonds et en particulier l'opposition entre villes et campagnes, qui se

rattache à une ancienne division en ordres. Comme l'expliquent les bourgeois de Berthoud (Burgdorf) en 1774, quel triste avenir pour les villes si les paysans, que la nature destine au travail des champs et à l'élevage, cherchent à imiter les citadins!<sup>49</sup> Les membres du Conseil du commerce affirment par ailleurs qu'il existe une règle «statistique» qui veut que la ville se dédie au commerce, et la campagne à l'agriculture.<sup>50</sup>

Cette crainte de voir les paysans concurrencer les citadins repose sur plusieurs faits. D'abord, nous l'avons vu, les foires villageoises se sont multipliées; dans les Préalpes, les Alpes et le Jura, elles sont suffisamment éloignées des villes et spécialisées dans le bétail pour ne pas gêner le commerce urbain. Mais lorsque des villages du Moyen Pays ou du Pied du Jura se mettent sur les rangs, les villes réagissent parfois durement. La plupart des refus d'octroi de foires dans des lieux où elles n'existaient pas auparavant concernent ces régions.<sup>51</sup>

Ensuite, les villageois, surtout les plus pauvres de la partie alémanique de l'Etat, sont de plus en plus nombreux à abandonner leurs terres pour aller de foire en foire avec femme et enfants vendre le produit de leur travail artisanal ou d'autres marchandises.<sup>52</sup>

Enfin, sur le plan politique, près d'un siècle et demi après la répression sanglante de la Guerre des Paysans, les dirigeants bernois continuent à favoriser les communes qui leur étaient restées fidèles – comme Unterseen, qui obtient en 1772 le droit de remettre sur pied un marché en souvenir de sa fidélité lors des troubles de l'Oberland<sup>53</sup> – et sans doute aussi à punir les descendants des révoltés: les raisons alléguées en 1774 pour refuser pour la deuxième fois l'octroi de foires à Sumiswald, lieu où fut signé en 1653 le pacte d'alliance des paysans, semblent ainsi bien peu fondées.<sup>54</sup> Pis encore: Berne craint que de nouvelles idées politiques pénètrent le monde paysan à l'occasion des foires: en 1792, les membres du Conseil du commerce défendent le système des patentnes accordées aux merciers indigènes en alléguant que cette surveillance permet d'éviter leur multiplication et d'empêcher ainsi que les idées pernicieuses de France ne pénètrent dans le pays.<sup>55</sup>

#### *Le cas d'Aarwangen: un exemple de luttes d'influence*

L'analyse d'un cas particulier permet de mieux comprendre la violence des luttes d'influence qui sous-tendent la création ou l'octroi de foires. Par deux fois, en 1787 et en 1794, les habitants du village d'Aarwangen, dominant le pont sur l'Aar qui mène de la ville de Langenthal, éloignée de 3 km environ, à Bâle, requièrent sans succès l'octroi de foires.<sup>56</sup> Au printemps 1795, le trésorier et les bannerets

redemandent son avis au Conseil du commerce.<sup>57</sup> Le rapport qu'il fait commence par énumérer sept raisons, qui avaient déjà été avancées en 1794, contre l'octroi de ces foires:

- 1) toutes les villes et tous les villages des alentours (Aarbourg, Langenthal, Herzenbuchsee, Wiedliesbach, Berthoud etc.) s'y opposent;
- 2) Aarwangen jouit depuis 1613 de priviléges particuliers aux foires et aux marchés de Langenthal;<sup>58</sup>
- 3) ces foires nuiraient tout particulièrement aux marchés et aux foires de Langenthal;
- 4) en un an, 51 foires ont lieu dans un rayon de 4 heures autour d'Aarwangen;<sup>59</sup>
- 5) seuls les aubergistes, les boulanger et les bouchers d'Aarwangen tireraient avantage de ces foires;<sup>60</sup>
- 6) les foires favorisent les rixes et les bagarres;
- 7) le goût du commerce croît quotidiennement, au grand dam de l'agriculture; il arrache le paysan à sa charrue pour le jeter dans une vie oisive et le met en contact avec le monde extérieur où il acquiert souvent de nouvelles idées et des principes licencieux. Enfin, si l'on autorisait la création de ces foires, d'autres villages en voudraient et les villes perdraient leur seule source d'approvisionnement, le commerce.

Mais ce point de vue n'est pas partagé par l'ensemble des membres du Conseil du commerce. Constatant que l'agriculture a atteint un rendement maximal et ne suffit plus à nourrir le peuple, certains pensent qu'il est nécessaire d'introduire le commerce et l'artisanat à la campagne. De plus, ils estiment que les foires d'Aarwangen ne nuiraient pas à celles de Langenthal car elles accroîtraient le trafic entre ces dernières, et celles de Soleure et de Lucerne. Ils proposent donc d'autoriser une foire sur les trois demandées. L'avis de ces derniers l'emportera. Mieux encore, puisqu'Aarwangen, soutenue par son bailli, obtient en mai 1795 non pas une, mais trois foires: en mars, juillet et octobre.<sup>61</sup>

#### *Les paysans d'Ancien Régime ont-ils une culture ou un comportement de classe?*

Les sources consultées ont donc permis de mettre en évidence un certain nombre de traits particuliers à la paysannerie d'Ancien Régime. D'abord, pour tout un groupe de producteurs, allant des éleveurs, actifs dès la fin du Moyen Age, aux céréaliculteurs, qu'on voit surtout apparaître au 18e siècle – avec une apogée au 19e -, l'époque moderne, loin d'être une période de détérioration des conditions de vie, est au contraire une ère d'essor dynamique et de la recherche d'une maîtrise commerciale à l'échelle locale.<sup>62</sup> Les habitudes de ces producteurs peuvent être

modifiées par l'accroissement des moyens financiers et les foires favorisent ces changements. Peu à peu, ces paysans s'affirment comme concurrents des bourgeois et les luttes d'influence liées à la constitution d'un réseau de foires toujours plus dense sont un bon révélateur des tensions entre villes et campagnes à la fin du 18e siècle.

Dans l'ombre de ce groupe de paysans aisés, d'autres s'appauvissent. L'intensification de l'élevage a favorisé l'exode de nombreux montagnards.<sup>63</sup> La misère croît dans les campagnes alémaniques pendant la seconde moitié du 18e siècle. Dans les zones herbagères comme dans celles de polyculture, des hommes abandonnent donc le travail de la terre pour d'autres activités, qui peuvent leur sourire – comme l'amodiation de bétail, parfois très rentable – ou non: les paysans bernois et leurs familles se transforment parfois en colporteurs qui errent de foires en foires, souvent au seuil de la mendicité.

Des plus favorisés aux plus pauvres, ces paysans forment un groupe aux facettes multiples, qu'il est difficile d'assimiler à une classe,<sup>64</sup> bien que certains de ses représentants aient une attitude de défense de leurs intérêts qui peut rappeler un comportement de classe. Peut-on pour autant parler d'une culture particulière au monde paysan? Dans la mesure où ceux-ci pratiquent la même religion et la même langue que les citadins (la différence, sur le plan linguistique, étant territoriale et non sociale), le terme semble exagéré, comme celui d'acculturation, mis au point par les anthropologues américains au début de ce siècle.<sup>65</sup>

Finalement, et contrairement à ce que pensaient souvent les autorités bernoises, traumatisées par la Guerre des Paysans, ce n'est pas des campagnes mais des villes qu'est venue la révolte: artisans et intellectuels seront les pionniers des contestations anti-bernoises, puis de la construction d'un canton indépendant. Et les Bourla-Papeys, paysans vaudois révoltés contre les redevances féodales, se mettent sous la houlette d'un citadin. L'opposition entre villes et campagnes est ainsi dépassée au profit d'une révolte commune contre les détenteurs de priviléges, qu'ils soient bourgeois dirigeants de la Ville de Berne ou seigneurs locaux.

#### *Annexe*

Lors des discussions qui ont suivi la présentation orale de ces recherches, diverses ébauches d'explication de l'essor des créations de foires ont été suggérées par les participants. En schématisant les positions, on peut les résumer ainsi: Alain Dubois proposait de mettre les dates de créations de foires en relation avec la conjoncture économique et posait l'hypothèse que les paysans cherchaient à multiplier les

occasions d'échanges en mauvaise plutôt qu'en bonne période. D'autres historiens pensaient qu'il fallait situer l'essor du commerce périodique dans une conjoncture pluri- plutôt qu'intraséculaire, et l'expliquer par l'évolution démographique et politique plutôt que par celle des prix et de la production.

Voilà les réponses que nous pouvons apporter à ces interrogations. Elles se limitent au territoire bernois et au 18e siècle, époque pour laquelle nous disposons de données exhaustives. On peut faire deux constatations:

- 1) les créations de foires sont surtout nombreuses entre 1720 et 1739 (17 des 41 créations du 18e)
- 2) les refus des autorités bernoises se concentrent sur la seconde moitié du siècle (17 des 21 refus).

Le petit nombre des données rend très difficile l'interprétation de ces deux constatations. De plus, leur confrontation avec la conjoncture économique est d'autant plus difficile à mener qu'il faudrait comparer ce que l'on sait sur les cycles des prix (surtout céréaliers) et des récoltes aux prix des bêtes, aux effectifs des troupeaux et à une estimation des variations de la demande, toutes choses dont nous ne disposons pas encore pour l'ancien Etat de Berne. En ce qui concerne la Suisse centrale, on sait que les exportations de bétail sont en hausse dès les années 1720, moins cependant que les prix, qui grimpent tout au long du 18e siècle, tandis que les exportations baissent dès 1780 environ.<sup>66</sup> On sait aussi que la demande genevoise en bétail de boucherie croît dès les années 1720 et que les marchands prospectent toute la Suisse au 18e siècle.<sup>67</sup>

Les créations de foires du 18e siècle prennent donc leur essor au début d'une bonne période conjoncturelle, ce qui infirme l'hypothèse avancée par Alain Dubois. Mais on ne peut pas affirmer pour autant que Berne limite les nouvelles créations en période de crise: loin de se multiplier dès les années 1770, époque de grosses difficultés économiques, les refus sont tout aussi nombreux de 1750 à 1769 que de 1770 à 1798.

L'impasse à laquelle aboutit cette confrontation entre conjoncture économique et conjoncture des foires résulte peut-être du fait qu'il est difficile et même contestable de mettre en parallèle les dates de création des foires et la conjoncture annuelle ou décennale des prix ou de la production. En effet, les demandes d'octroi se préparent parfois (toujours?) pendant très longtemps. Des exemples témoignent de l'opiniâtreté des communes en la matière: Schwarzenegg, au nord-est de Thoune, se voit refuser par deux fois, en 1704 et 1749, l'octroi de foires. Sumiswald en Emmental subit le même sort en 1725 et 1774, et Saint-Georges, au Pied du Jura, en 1758 et 1771. Ailleurs, des foires sont créées après un ou plusieurs refus. Nous avons vu ci-dessus les deux cas de la ville d'Avenches, qui obtient en 1803 du gouvernement

vadois ce que Berne lui avait refusé en 1756, et d'Aarwangen qui réussit en 1795 à faire aboutir une demande repoussée en 1787 et en 1794. Dans plusieurs cas, l'apparition d'une nouvelle foire à une date donnée ne s'inscrit donc pas dans la même durée que le prix moyen d'une vache la même année, même si les deux éléments peuvent être représentés tous deux par un point sur un graphique.

Il faut donc aussi et peut-être surtout faire appel à d'autres évolutions que les conjonctures proprement économiques pour comprendre les créations de foires. Celle de la démographie, avec la croissance générale de la population au 18e siècle, qui justifierait la multiplication des demandes, octroyées ou non par Berne. Celle aussi de l'évolution politique de l'Etat de Berne, avec un dynamisme croissant des populations locales et un durcissement progressif des autorités bernoises.

De toute évidence, comme Jon Matthieu l'a montré pour les Grisons<sup>68</sup> et comme en témoignent les textes bernois cités tout au long de cet article, le développement du réseau des foires est un phénomène complexe qu'il ne faut pas seulement interpréter sous l'angle économique, mais aussi sous celui de l'évolution de la sociabilité – voire de l'«esprit de clocher» de certains villages – et des mentalités ainsi que des rapports complexes entre le pouvoir et les communautés locales d'une part, l'Etat bernois et les Etats limitrophes de l'autre.

#### Notes

- 1 Archives d'Etat de Berne (abrégé: AEB), A V, vol. 935, p. 65, avant 5. 7. 1681. Traduction libre de l'allemand «wo keine Jahrmarkt nit sind, sind nit nur die Handlungen, sondern auch Handwerk unnütz». Nous remercions ici Monsieur Nicolas Barras, archiviste aux AEB, pour son aide précieuse, tant dans le choix préalable des documents à utiliser que pour cette courte transcription. Cet article s'inscrit dans le cadre d'une enquête sur les foires suisses financée par le Fonds national de la recherche scientifique (requête no 11-26318.89. du 1 octobre 1989 au 30 septembre 1992).
- 2 AEB B V, vol. 33, p. 6-7, 17. 5. 1786. Voir Karl Geiser, Langenthal unter der Twingherrschaft des Klosters St. Urban, in: Archiv des hist. Vereins des Kantons Bern 25 (1920), p. 213-221 sur les liens entre foires, marchés et industrie textile à Langenthal.
- 3 Sur l'espace suisse alémanique Hans-Conrad Peyer, Gewässer, Grenzen und Märkte in der Schweizergeschichte, Zurich 1979. Sur l'ancien Etat de Berne Anne Radeff, Grandes et petites foires du Moyen Age au 20e siècle. Conjoncture générale et cas vaudois, in: Nuova Rivista Storica 75/2 (1991), p. 329-348; Anne Radeff, Faire les foires. Mobilités et commerce périodique dans l'ancien canton de Berne à l'époque moderne, à paraître dans les Actes du 4e colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale, Lyon 1992.
- 4 Mais on remarque aussi que plusieurs villes, qui avaient des foires dès le Moyen Age, s'en font octroyer de nouvelles à l'époque moderne, cf. Radeff 1991 (cf. note 3), p. 337 ss.
- 5 Dominique Margairaz, Foires et marchés dans la France préindustrielle, Paris 1988, 1ère partie note la même chose pour les foires françaises. Les foires urbaines, sur le modèle de celles de Zurzach analysées par Walter Bodmer, Die Zurzacher Messen von 1530 bis 1856, Aarau 1962, p.

- 27, 55 se régionalisent et font de plus en plus du commerce au détail plutôt qu'en gros. Pour un exemple de foires rurales, voir l'ouvrage très documenté de Fritz Häusler, *Die alten Dorfmärkte des Emmentales*, Langnau 1986.
- 6 AEB B V, vol. 29, p. 249; AEB B V, vol. 7, p. 412–413, 11.–19. 2. 1763; Les sources du droit suisse, Hermann Rennefahrt (éd.), *Rechtsquellen des Kantons Bern*, part 1, *Stadtrechte*, tome 5: *Das Stadtrecht von Bern: Verfassung und Verwaltung des Staates Bern*, Aarau 1959, p. 567.
- 7 Les sources principales sont les Décrets romands et allemands (Archives cantonales vaudoises, abrégé: ACV Ba 33 et AEB A I, vol. 305–449), les onglets baillivaux (ACV séries en Bb et AEB A V, vol. 935–1346), les recès concernant les bailliages communs (ACV Be 4 et Be 9 et AEB A V, vol. 270–310) ainsi que les manuels et livres d'instructions du Conseil du Commerce (AEB B V, vol. 6 ss.). Des listes de foires telles AEB B V, vol. 101, p. 1–16, 13. 9. 1786 ou AEB A I, vol. 462, p. 634–649, 23. 3. 1702 ou celles publiée par les almanachs (*Messager boiteux*, *Bibliothèque cantonale vaudoise*, Riponne, 1 B 2177; *Almanach de Lausanne*, Archives de la Ville de Lausanne, AVLP 178) complètent ce tableau.
- 8 AEB B V, vol. 8, p. 101–102, 17. 4. 1766 pour Bex. Sur le commerce avec l'Italie («Welschlandhandel») Alain Dubois, *L'exportation de bétail suisse vers l'Italie du 16e au 18e siècle: esquisse d'un bilan*, in: *Internationaler Ochsenhandel (1350–1750)*, Edinburgh 1979, p. 11–38. Les marchands juifs sont fréquemment cités au 18e, en Argovie ou dans les foires de la capitale (par exemple AEB B V, vol. 8, p. 342–345, 25. 4. 1777); cf. Robert Uri Kaufmann, *Jüdische und christliche Viehhändler in der Schweiz, 1780–1930*, Zürich 1988, p. 49.
- 9 Peyer (cf. note 3), p. 28; Radeff 1991 (cf. note 3), carte p. 333.
- 10 AEB A I, vol. 407, fo 148 vo, 6. 7. 1626.
- 11 AEB A I, vol. 425, p. 311–312, 16. 5. 1736.
- 12 AEB B V, vol. 8, p. 5–7, 27.–28. 2. 1764.
- 13 AEB A II, vol. 845, p. 54, 10. 2. 1762; ACV Ba 33, vol. 12, p. 417–418, 10. 2. 1762.
- 14 AEB B V, vol. 8, p. 360–362, 13. 2. 1778. Le chiffre de 3000 têtes est sans doute exagéré.
- 15 AEB A V, vol. 1171, p. 37–38, 1. 9. 1648.
- 16 ACV Ba 33, vol. 2, fo 218 vo, 7. 5. 1636.
- 17 Sainte-Croix: AEB A II, vol. 325, p. 85, 26. 6. 1553; Le Lieu: ACV Ba 33, vol. 2, fo 218 vo, 7. 5. 1636; Vallorbe: ACV Ba 33, vol. 9, p. 366–368, 19. 5. 1741; Ballaigues: AEB B V, vol. 33, p. 400, 28. 6. 1791; Rudolf Braun, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale au 18e siècle*, Lausanne 1988, p. 47 se trompe donc en estimant que le Jura, comme d'autres régions n'appartenant pas au «Hirtenland», ne commence à sortir de l'agriculture qu'au 18e siècle. Il ignore également toute l'industrie métallurgique jurassienne des 16e et 17e siècles décrite par Paul-Louis Pelet, Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud, vol. 2: *La lente victoire du haut fourneau*, Lausanne 1978.
- 18 ACV Bb 28, vol. 3, p. 585, avant le 14. 8. 1758 (date du refus).
- 19 AEB B V, vol. 9, p. 361–362, 5. 2. 1790; AEB B V, vol. 33, p. 285 et ACV Ba 33, vol. 19, p. 16–17, 10. 2. 1790.
- 20 Georges Nicolas-Obadia, *Atlas statistique agricole vaudois (1806 à 1965)*, Lausanne 1974, p. 156 et schéma de localisation 14.
- 21 AEB B V, vol. 101, p. 14–15, 13. 9. 1786.
- 22 ACV Bb 41, vol. 4, p. 785, 1723.
- 23 ACV Bm 1, vol. 2, p. 122–123, 22. 4. 1723; AEB A II, vol. 679, p. 643, 17. 5. 1723.
- 24 ACV Bb 25, vol. 19, p. 49 ss. et AEB B V, vol. 31, p. 78, 17. 3. 1768; AEB B V, vol. 8, p. 161–162, enquête du 4. 3. 1768
- 25 AEB B V, vol. 31, p. 255, 20. 3. 1771; AEB B V, vol. 35, p. 78, 30. 1. 1796
- 26 Quelques cas sont analysés dans Radeff 1992 (cf. note 3).
- 27 Kaufmann (cf. note 8), carte p. 18, p. 49.

- 28 AEB A I, vol. 362, p. 314–315, 16. 11. 1604.
- 29 AEB B V, vol. 8, p. 103–105, 1. 5. 1766.
- 30 AEB B V, vol. 9, p. 208–210, 19. 3. 1788.
- 31 ACV Ba 33, vol. 2, fo 201, 9. 11. 1635.
- 32 ACV Bb 28, vol. 1, p. 1039, 1735. Autres exemples: Orbe (ACV Ba 33, vol. 6, p. 596–597, 26. 9. 1707); Lausanne (ACV Bb 25, vol. 8, p. 807–810, 17. 10. 1732).
- 33 AEB B V, vol. 9, p. 295–296, 27. 8. 1789.
- 34 ACV Ba 33, vol. 18, p. 714–715, 28. 8. 1789.
- 35 Anne Radeff, Lausanne et ses campagnes au 17e siècle, Lausanne 1980, p. 88–90; Georges-André Chevallaz, Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin du 18e siècle. La terre, le blé, les charges, Lausanne 1949, fig. 6.
- 36 ACV Bb 22, vol. 5, p. 533, 19. 3. 1756; ACV Bb 22, vol. 5, p. 537, mars 1756.
- 37 Monique Pauchard, Les foires et les marchés à Lausanne et dans le canton de Vaud. Etude iconographique (1880–1930), Lausanne 1988, Ms., p. 11.
- 38 Nicolas-Obadia (cf. note 20), p. 109.
- 39 Monique Freymond, Monique Pauchard, Anne Radeff, Foires et marchés de Suisse romande. Images de l'histoire des oublié(e)s, Yens 1992.
- 40 AEB B V, vol. 8, p. 205–207, 4. et 19. 1. 1771.
- 41 Voir par exemple l'obligation faite à tous les habitants de la châtellenie de Lucens d'aller au marché ou à la foire de Lucens avant de pouvoir acheter ou vendre ailleurs, sauf pour les fruits et légumes du jardin: ACV Bb 30, vol. 5, p. 575, 12. 2. 1519.
- 42 AEB B V, vol. 8, p. 161–162, 4. 3. 1768.
- 43 AEB B V, vol. 8, p. 163 et ACV Bb 31, vol. 8, p. 1042, 18. 3. 1768.
- 44 AEB B V, vol. 8, p. 209, 25. 1. 1771.
- 45 AEB B V, vol. 9, p. 303–304, 26. 11. 1789.
- 46 AEB B V, vol. 8, p. 186–188, 9. 2. 1770.
- 47 Sur les malfrats Niklaus Röthlin, Der «Schwarze Samuel» Kestenholz und seine Gaunerbande. Bemerkungen zu einer gesellschaftlichen Randgruppe und zur Strafrechtspflege im 18. Jahrhundert, in: Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde 84 (1984), p. 5–50.
- 48 AEB A V, vol. 1296, p. 49–50, 19. 2. 1777.
- 49 AEB B V, vol. 8, p. 296–300, 9. 9. 1774.
- 50 AEB B V, vol. 10, p. 205–207, 24. 1. 1794.
- 51 Nous développons ces cas de refus avec une carte générale dans Anne Radeff, Des Vaudois trop audacieux pour Leurs Excellences de Berne? Foires et marchés au 18e siècle, dans Mélanges Colin Martin, à paraître en 1992. Pour le cas des environs de Lausanne cf. Anne Radeff, Les outils de l'économie ordinaire: foires et marchés lausannois sous l'Ancien Régime, in: Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise 1 (1992), p. 54–63.
- 52 AEB B V, vol. 101, p. 11 ss., 13. 9. 1786. Cette argumentation est présentée et analysée dans Radeff 1992 (cf. note 3).
- 53 AEB B V, vol. 8, p. 236–238, 10. 1. 1772.
- 54 AEB B V, vol. 8, p. 296–300, 9. 9. 1774.
- 55 AEB B V, vol. 10, p. 94–97, 24. 2. 1792.
- 56 AEB B V, vol. 33, p. 62, 5. 3. 1787; AEB B V, vol. 34, p. 309, 27. 8. 1794. Le terme de village («Landschaft») est toujours utilisé par les autorités bernoises, bien qu'Aarwangen fasse état d'un document brûlé remontant à 1478 qui la classe parmi les villes ayant droit de foire (par exemple AEB A I, vol. 448, p. 486–487, 23. 5. 1795).
- 57 AEB B V, vol. 35, p. 4–5, 27. 4. 1795.
- 58 Privilèges énumérés en AEB B V, vol. 34, p. 197–198, 8. 1. 1794.
- 59 Citons, dans un rayon d'une vingtaine de km, celles de Huttwil, Langenthal, Wangen,

- Wiedlichsbach, Soleure, Balsthal, Aarbourg, Zofingue, Dagmersellen, Willisau, cf. Anne Radeff, (cf. note 51).
- 60 Sur les profits que les aubergistes tirent des foires, voir par exemple Vinzenz Bartlome, *Die Rechnungsbücher des Wirtes Hans von Herblingen als Quelle zur Wirtschaftsgeschichte Thuns um 1400*, Berne 1988, p. 108–110, 184.
- 61 AEB A I, vol. 448, p. 486–487, 23. 5. 1795. Pour le soutien du bailli AEB A V, vol. 956, fo 170, 18. 5. 1795.
- 62 La détérioration des conditions de vie paysanne décrite par Jean-François Bergier dans: 1291–1991. L'économie suisse. Histoire en trois actes, Saint-Sulpice 1991, p. 46 ne se vérifie donc pas pour ces paysans dynamiques.
- 63 Pour le cas des Préalpes vaudoises: Anne Radeff et Paul-Louis Pelet, *Emigrés du Pays-d'Enhaut, 1613–1730*, in: Rougemont. 9e centenaire, 1080–1980, Lausanne 1980, p. 95–105.
- 64 Sur la difficulté d'appréhension du monde paysan comme classe ou masse, voir Georges Labica (éd.), *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris 1982, p. 157–159, 679–681.
- 65 Voir par exemple la définition du terme donnée en 1935 dans *International Encyclopaedia of the Social Sciences*, vol. 1 et 2, New York 1972, p. 22.
- 66 Werner Baumann, *Der Güterverkehr über den St. Gotthardpass vor Eröffnung der Gotthardbahn unter besonderen Berücksichtigung der Verhältnisse im frühen 19. Jahrhundert*, Zürich 1954, utilisé par Dubois (cf. note 8), p. 30; Jürg Bielmann, *Die Lebensverhältnisse im Urnerland während des 18. und zu Beginn des 19. Jahrhunderts*, Bâle 1972, p. 111.
- 67 Anne-Marie Piuz et Liliane Mottu-Weber, *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime, 16e–18e siècles*, Genève 1990, p. 282 ss.
- 68 Jon Mathieu, *Bauern und Bären. Eine Geschichte des Unterengadins von 1650 bis 1800*, Coire 1987, p. 121.